

## Violence et souffrance du lien de filiation adoptive

par Pascal Roman \*

*Dans les années 1980, se développe de manière massive, en France, l'adoption d'enfants à l'étranger (souvent appelée adoption internationale), portée par un vaste et généreux mouvement en direction d'enfants en situation de danger vital dans leur pays d'origine. Il faut signaler que ces adoptions à l'étranger s'inscrivent dans un contexte socio-politique occidental qui contient, au moins implicitement, le droit à être parent, contexte à partir duquel s'affirme une sorte de droit à l'enfant, imprescriptible et opposable à tous.*

*C'est dans ce sens que, dans un certain nombre de situations, l'adoption d'un enfant à l'étranger s'inscrit dans une idéologie d'un enfant à tout prix.*

La recherche présentée ici vise à tenter d'éclaircir la spécificité des enjeux de filiation mobilisés dans ces situations d'adoption à l'étranger, dans la mesure où un certain nombre d'entre elles vont témoigner de difficultés suffisantes pour que les services de la protection de l'enfance ou de la délinquance des mineurs se trouvent sollicités sur une thématique récurrente qui peut se traduire en termes de l'échec à faire famille et ce, bien souvent, dans un contexte de violence exacerbée.

Un certain nombre de questions émergent autour de la spécificité des investissements dans ce que l'on peut appeler le lien de filiation adoptive étrangère.

Comment peut-on adopter un enfant à l'étranger, dans une démarche qui vise bien souvent un mouvement de sauvetage de l'enfant, et se trouver engagé dans un lien dominé par la violence ? La qualité de parent et la capacité d'être parent seraient-elles particulièrement mises à l'épreuve dans la configuration de l'adoption d'un enfant étranger ?

Peut-on repérer des formes cliniques spécifiques de cette forme de violence, tant du point de vue de l'enfant et/ou de l'adolescent que du point de vue du couple ou du parent adoptant ?

Telles sont quelques-unes des questions autour desquelles se construit ce travail de recherche et qui engagent à explorer tout à la fois le versant de la dynamique singulière de chacun des acteurs de l'adoption (particulièrement autour de la constitution et de la mise à l'épreuve du narcissisme) et de la dynamique néo-familiale, qui semble s'organiser autour de la problématique de la dette et du don.

La problématique de la réparation (sauver l'enfant, se sauver grâce à l'enfant) va alors se déployer autour de la mise en jeu du lien familial dans une double perspective, en direction de la famille adoptante (réparer les liens dans l'histoire du couple, dans l'histoire de la lignée ?) et en direction de l'enfant adopté à l'étranger (réparer quelque chose de l'insu des liens primaires - en référence au trou de l'histoire des

origines) : c'est de cette rencontre que va émerger une violence indicible.

Le recueil des données a été réalisé en plusieurs étapes :

1. la constitution d'un corpus de situations sur lequel porte la recherche (au total 46 situations), à partir de la rencontre avec un certain nombre d'équipes;
2. l'interrogation de la pratique éducative des professionnels engagés auprès d'enfants ou d'adolescents adoptés à l'étranger par le moyen d'entretiens semi-directifs;
3. l'approche clinique des enfants ou des adolescents et de leur famille, dans le cas de situations actuelles, sous la forme d'entretiens cliniques d'une part avec les parents adoptifs et d'autre part avec l'enfant (huit familles ont ainsi pu être rencontrées et cinq adolescents).

\* Psychologue clinicien, expert près la cour d'appel de Lyon, maître de conférences de psychologie clinique

# L'adoption de l'enfant à l'étranger s'inscrit dans un jeu complexe entre traumatisme et réparation



## Constitution du lien et origines : l'insu des histoires

Il apparaît, au détour des situations de la recherche, que l'insu de l'histoire des origines de l'enfant adopté à l'étranger laisse place au déploiement de théories au sein des familles adoptives qui se fondent sur l'exacerbation de la différence comme organisateur des liens de filiation adoptive.

Une première expression de la différence concerne l'appartenance sociale et elle s'appuie sur l'écart existant entre famille d'origine et famille adoptive; si nous avons pu mettre en évidence une appartenance majoritaire des familles à des classes sociales dites moyennes voire supérieures, il semble patent que les familles d'origine des enfants adoptés à l'étranger sont massivement présentées comme des familles pauvres, et, dans la plupart des cas déviantes au regard de la norme. Cet écart inscrit une dissymétrie radicale entre les familles d'origine et adoptives, mettant à mal les potentialités d'identification, voire de reconnaissance, au sein de la famille.

On voit bien, par ailleurs, comment un certain nombre de comportements délinquants à l'adolescence s'inscrivent dans cette problématique de la radicalité de la différence : on assiste alors à une exacerbation d'enjeux que l'on rencontre, de manière plus large, à l'adolescence dans le registre de la transgression et de la mise à l'épreuve de la norme.

C'est également la dimension de la différence culturelle qui va trouver des expressions singulières au travers des engagements des familles adoptives à l'égard de l'enfant adopté à l'étranger : changement quasiment systématique du prénom, idéalisation du pays d'origine, tenu à distance par ce mouvement, assignation d'une place dans la culture, dont l'enfant ne va pas pouvoir se dégager : trafiquant de stupéfiants pour l'adolescent issu de Colombie, geisha pour la jeune fille adoptée en Corée, truand pour un adolescent du Mexique...

Le traitement de l'ensemble des situations rencontrées fait apparaître de manière massive la problématique de l'idéal, sur le versant peu conflictualisé de son expression, comme point de nouage de la problématique du lien de filiation adoptive. C'est plus précisément autour de la rupture de l'idéal que se joue l'impossibilité de faire famille.

Cette question de l'idéal peut être envisagée essentiellement sur le versant des parents adoptifs au travers de l'écart maintes fois nommé entre le projet de l'adoption et la réalité de sa mise en œuvre (nombre d'enfants adoptés, âge, sexe, pays d'origine, etc.). Sur le versant des enfants adoptés, cette rupture se joue un peu plus tardivement, dans la mesure où, quel que soit leur âge à l'adoption, ils semblent en difficulté pour se représenter le processus même de leur adoption : c'est, dans la plupart des situations, au moment de l'entrée dans l'adolescence que se trouve activée la confrontation entre une représentation idéale de parents sauveurs (et qui bien souvent se présentent comme tels), et la réalité des liens engagés.

## Entre dette et don : traumatisme et réparation

Il semble que l'on puisse considérer que l'adoption de l'enfant à l'étranger s'inscrive dans un jeu complexe entre traumatisme et réparation. Ce jeu met en tension, voire en écho, les vécus traumatiques des parents et ceux des enfants qui ne trouvent pas à se résoudre dans un système d'échange par le don.

Au regard de l'ensemble des situations étudiées dans cette recherche, il apparaît que l'adoption de l'enfant à l'étranger s'engage sur une double histoire traumatique : du côté des parents, avec le repérage récurrent de situations traumatiques et du côté des enfants, avec le contexte d'abandon et de maltraitance et des vécus traumatiques

parfois inimaginables... mettant à mal la possibilité de symboliser une inscription origininaire au sein du lien de filiation adoptive.

Du côté des parents, la réalité du traumatisme, si elle s'exprime dans des registres divers, renvoie, de manière générale, à une problématique de deuil, que l'on peut qualifier de deuil pathologique, c'est-à-dire deuil qui ne trouve pas à se résoudre dans les habituels processus de détachement de l'objet perdu. Trois registres de traumatisme peuvent être décrits, qui parfois se trouvent confondus dans une même situation : le premier renvoie à l'enfant biologique, le second à un parent des parents adoptifs et le troisième au conjoint du parent adoptant.

La dimension de l'abandon, des carences affectives, nutritives et sanitaires, de la maltraitance et de la violence, comme victimes ou témoins... caractérise également l'histoire des enfants adoptés à l'étranger, sur fond de pauvreté, de guerre ou de conflit, en tout état de cause d'une insécurité de l'environnement en lien avec le contexte géopolitique.

Dans ce contexte, la compréhension de la place de l'adoption à l'étranger entre traumatisme et réparation pourrait être la suivante : l'investissement d'un enfant à tout prix témoigne chez les parents adoptifs d'une souffrance au lieu de la filiation, souffrance qui se trouve contre-investie par une démarche réparatrice dans l'ordre de l'humain.

On le sait, l'adoption d'un enfant à l'étranger requiert de la part des parents adoptants une disponibilité importante, un engagement sans faille, et des moyens financiers relativement conséquents.

Tous les parents rencontrés évoquent, dans des registres différents, la complexité des procédures et le véritable parcours du combattant que représente cette aventure. La prise en compte de la place de l'économique, voire du financier, comme organisatrice du lien de filiation adoptive s'est imposée dans la mesure de la dimen-



# La capacité de chacun des acteurs de l'adoption à se mobiliser dans une démarche de transformation

sion récurrente de la question dans les échanges autour de l'adoption. C'est particulièrement autour de la manifestation, dans ces situations de crise ou de rupture, d'un enjeu autour de l'argent que s'est révélé cet aspect, présenté, dans de nombreuses situations, dans un habillage humanitaire ou religieux sous-tendu par l'investissement d'une position de sauveur. À partir de là, et face à l'échec de l'échange par le don, émerge un système que l'on peut qualifier de comptable, système qui vise à se substituer au précédent comme modalité d'interprétation du lien de filiation adoptive.

## La violence et le risque de l'inceste

La rencontre avec les situations d'enfants adoptés à l'étranger confronte à une interrogation quant à la place de la violence dans les liens entre parents adoptifs et enfants adoptés à l'étranger, violence dont la prégnance est particulièrement marquée. Il semble que cette violence constitue tout à la fois la marque de l'échec d'une symbolisation du lien de filiation adoptive et une tentative de se protéger contre les fantasmes incestueux.

Cette violence peut prendre des formes diverses : violence physique, parfois violences sexuelles, menace, violence verbale souvent marquée par une connotation sexuelle, violence dans les conditions d'éducation offertes à l'enfant.

Cette configuration tend alors à placer les parents dans un vécu de victimisation et l'enfant adopté à l'étranger se trouve alors enfermé dans la figure du mauvais, du contaminant voire du pervers.

On peut dire dans ce contexte que la violence, dans ses différentes manifestations, signe un double échec :

- pour l'enfant, celui de sa capacité à être suffisamment aimable pour se laisser adopter, dans une réactivation de la problématique de l'abandon initial;

- pour le parent, celui de sa capacité à être parent, au travers d'une réactivation de la charge traumatique aux fondements de la démarche d'adoption; l'illusion d'une position de Sauveur s'écroule avec cet échec, entraînant des défenses massives en terme de projection et/ou de clivage.

Au regard du lien entre violence et sexualité, deux grandes configurations semblent alors se préciser :

- d'une part, la référence à une sexualité transgressive (prostitution, abus et violences sexuelles, etc.), et une assignation culturelle de celle-ci à l'origine de l'enfant adopté à l'étranger, viennent infiltrer les représentations du lien à l'enfant et l'assigner à une place impossible dans la famille adoptive;
- d'autre part, l'interdit de l'inceste ne trouve pas à s'établir de manière suffisamment fiable et sa fragilité laisse place à des mouvements violents peu élaborables.

Se dégage alors le sentiment d'une insécurité partagée dans le lien de filiation adoptive étrangère, sentiment sur lequel prend place la violence préalablement repérée.

## Des repères pour une pratique ?

Les pistes dégagées à partir de ce travail peuvent se décliner autour de trois axes principaux : la mise en évidence et l'élaboration des enjeux de l'adoption de l'enfant à l'étranger, la reconnaissance des marques de la répétition dans la rencontre avec ces familles adoptives au regard des ressorts du choix de l'engagement professionnel du travailleur social, et l'instauration de dispositifs de prise en charge éducative spécifiques.

La mise en perspective des enjeux de l'adoption à l'étranger peut se penser à différents titres, au travers de la rencontre avec la famille adoptive et avec le ou les enfant(s) concerné(s), et qui concernent particulièrement :

- le repérage des lieux de souffrance traumatique afin d'éclairer les con-

ditions de nouage réciproque du lien de filiation adoptive étrangère et d'approcher la place de la violence dans les liens;

- les modalités selon lesquelles la place de l'enfant adopté à l'étranger peut être pensée dans l'histoire de la famille adoptive, et le type de théorisation familiale entravant son inscription dans une mythologie familiale;
- enfin, la capacité de chacun des acteurs de l'adoption à l'étranger à se mobiliser dans une démarche de transformation.

Les effets de répétition, et d'emboîtement des mouvements de réparation (du côté des parents adoptifs, du côté des éducateurs, etc.) constituent des éléments à interroger dans la pratique éducative, en mettant l'accent sur l'analyse des modalités d'infiltration des positions personnelles dans la pratique éducative, en recourant, le cas échéant à des dispositifs individuels ou collectifs d'analyse de la pratique ou de supervision, et ce sur deux plans :

- d'une part, celui de la rencontre des ressorts de la démarche d'adoption des parents adoptifs et du choix du professionnel de l'éducateur dans ce qu'ils mobilisent, l'un comme l'autre, une démarche de réparation;
- d'autre part, celui de l'investissement des positions d'idéalité qui traversent les positions parentales (que la filiation soit biologique ou adoptive) et professionnelles et qui portent tant sur la figure du parent que sur celle de l'éducateur ou de l'enfant.

La question se pose, par ailleurs, de la capacité d'un même travailleur social à se trouver engagé simultanément (ou même alternativement) dans un lien éducatif à la fois avec les parents adoptifs et l'enfant adopté à l'étranger, dans la mesure d'une identification conjointe qui se révèle pour le moins acrobatique...

On peut alors reconnaître la nécessité, dans les situations d'enfants adoptés à l'étranger, de l'intervention systématique de plus d'un profes-

# Penser de véritables dispositifs d'évaluation quant à l'instauration du lien de filiation adoptive étrangère

sionnel, doublée de l'intervention de plus d'une professionnalité : ce dispositif semble à même de garantir une position d'écart suffisante face aux mouvements de séduction/répulsion potentiellement à l'œuvre dans cette rencontre, et un accompagnement différencié de la souffrance de chacun des acteurs de l'adoption.

La contrepartie nécessaire de la mise en œuvre de ce type de dispositif tient à la capacité de dégager, au sein de l'équipe, des collaborations spécifiques qui reposent sur un projet d'intervention suffisamment discuté et partagé.

## Vers une démarche de prévention

Cette recherche a largement mis en évidence la nécessité de penser, tant dans le registre de la prévention que de l'accompagnement éducatif, de véritables dispositifs d'évaluation quant à l'instauration du lien de filiation adoptive étrangère.

L'évolution de la conception de l'agrément comme label accordé à une famille potentiellement

adoptante apparaît nécessaire : l'agrément est entouré d'une forte empreinte imaginaire, à la mesure de la dimension symbolique qu'il contient en autorisant l'institution d'une filiation, et les différents temps qui concourent à l'établissement d'un avis sur son opportunité mériteraient de faire l'objet d'une méthodologie permettant de mettre au travail les enjeux implicites de l'adoption d'un enfant à l'étranger. À ce titre, on pourrait imaginer que l'agrément puisse quitter quelque peu son statut de sésame pour l'adoption au profit d'un statut d'ambiguïté, qui permette une véritable mise au travail des ressorts de la démarche d'adoption à l'étranger.

Car c'est dans ce temps inaugural que s'inscrit le décryptage de la place de l'enfant à adopter à l'étranger dans les réseaux imaginaires familiaux, en lien avec les ruptures et traumatismes avec lesquels l'adoption a partie liée en termes de réparation. L'enjeu essentiel de ce temps préalable tient dans ce qui peut se mobiliser, à partir de la position instable inaugurée par la nécessité d'adresse au tiers social propre à l'accès à une parenté

adoptive. L'agrément pourrait alors venir non comme sanction d'un travail psychique abouti mais bien plutôt comme témoin de l'engagement dans un processus d'élaboration.

D'une certaine manière, l'accompagnement des familles adoptant à l'étranger devrait pouvoir être pensé à partir de cet espace temporel singulier, dans la perspective de l'actualisation d'une instance tierce en contrepoint du huis-clos dramatique sur lequel se replie trop souvent parent(s) et enfant(s) et dont la violence est le témoin. ■

**N.B. :** Le rapport de recherche «*L'adoption d'enfants à l'étranger et la souffrance des liens : l'étrange-étranger à l'épreuve de la filiation*», sous la direction de Pascal Roman est publié par le CNFE/PJJ (ministère de la Justice), partenaire de la recherche (54, route de Garches - 92420 Vaucresson).

Il sera présenté le 11 janvier 2002 dans le cadre d'une journée d'études organisée à Lyon (voir annonce ci-dessous).

Centre de Recherches en Psychopathologie et Psychologie Clinique (C.R.P.P.C.)  
Université Lumière LYON 2

Centre National de Formation et d'Etudes (C.N.F.E.)  
Pôle Territorial de Formation de Lyon  
Protection Judiciaire de la Jeunesse

## L'adoption d'enfants à l'étranger : l'écart entre filiation imaginaire et filiation adoptive

L'adoption des enfants à l'étranger constitue un véritable fait de société : on observe une augmentation considérable du nombre d'adoptions à l'étranger depuis le début des années 1980. Ces adoptions représentent une part grandissante des adoptions réalisées en France (actuellement environ les deux-tiers). De plus, on ne peut ignorer l'incidence de ces adoptions sur les pratiques sociales et éducatives, dans la mesure où les professionnels se trouvent régulièrement confrontés à des situations d'enfants ou d'adolescents adoptés à l'étranger.

Une recherche-action, dirigée par Pascal ROMAN, Maître de Conférence de Psychologie Clinique à l'Université Lumière Lyon 2, a mobilisé entre 1999 et 2001 une équipe de recherche universitaire et une équipe de professionnels de la PJJ, autour de la double question de la spécificité du «*lien de filiation adoptive étrangère*» et des pratiques éducatives engagées auprès des enfants et adolescents dans le cadre de mesures judiciaires.

Les résultats de cette recherche-action vont être présentés pour la première fois lors de cette journée ouverte aux professionnels du secteur éducatif et social ainsi qu'aux étudiants. Cette journée d'études a pour objet de rendre compte des avancées cliniques de la recherche et de les mettre en perspective avec d'autres recherches dans des champs connexes.

**Vendredi 11 janvier 2002**

Université Lumière – Lyon 2

Amphithéâtre Culturel – Campus Porte des Alpes

Avec la participation de :

Jean-Jacques YVOREL,

Edwige RUDE-ANTOINE,

Paul FUSTIER et Françoise BLOCH.

Renseignements :

Noëlle SOUDY

C.R.P.P.C. - Tél. : 04 78 77 43 57